

Changement d'affectation et changement d'usage de logements HLM - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour concrétiser le travail conjoint entre la Ville et l'Office d'HLM sur la redynamisation des quartiers sociaux de Planoise et Clairs-Soleils, l'Office d'HLM de la Ville de Besançon se propose de changer l'usage ou l'affectation de divers locaux d'habitat en activité pour :

- un logement, 102 rue de Chalezeule (changement d'usage)
- 4 logements, 104 rue de Chalezeule (changement d'usage)
- un logement, 4 avenue du Parc (changement d'affectation).

Cette proposition va dans le sens de la diversification et de l'enrichissement des fonctions dans ces quartiers.

Conformément à la réglementation, l'avis du Conseil Municipal de la commune d'implantation doit être sollicité.

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu des dossiers qui lui sont proposés, de donner un avis favorable à ces changements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces modifications à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.